

## DECISION N° 2013/64

### Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

**Vu**, le Code de l'environnement,

**Vu**, le décret N° 2006-1266 du dudit code relatif à la création de l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins et plus particulièrement l'article R. 334-15

**Vu**, l'instruction M 9-1 relative à la réglementation budgétaire, financière et comptable des établissements publics administratifs,

**Vu**, le projet de bail de location qui a pour objet la location d'une maison d'habitation servant de bureau pour la mission d'étude sis 15 avenue du parc Pereire, 33120, Arcachon.

### DECIDE

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume PAQUIGNON, chargé de mission à l'antenne atlantique, pour signer l'état des lieux de sortie du local situé au 15 avenue du parc Pereire, 33120 Arcachon, dont le bail prend fin à compter du 30 juin 2013.

**Article 2** : La présente décision prend effet immédiatement.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence.

A Brest, le

**29 MAI 2013**

Olivier LAROUSSINIE

